

UNE ANNÉE: C'EST LA DURÉE QUE RECOMMANDE L'ANSES POUR SURVEILLER LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Saisie le 2 octobre 2019 par le ministère en charge de l'alimentation, de la santé et de l'écologie pour produire un avis sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) dans les Hauts-de-France, l'Anses recommande de surveiller un cycle annuel complet de recharge des nappes.



Carte régionale des captages prioritaires d'alimentation en eau potable dans les Hauts-de-France.

Suite à l'incendie de l'usine Lubrizol du 26 septembre 2019, un suivi renforcé de la qualité des EDCH a été mis en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la région Hauts-de-France. 50 captages d'eaux souterraines et 5 prises d'eau superficielles utilisés pour produire de l'EDCH ont été ciblés, dans les zones concernées par les arrêtés préfectoraux relatifs aux mesures conservatoires sur les productions agricoles, soit 119 communes.

En prenant en compte les résultats de suivi disponibles, l'analyse du contexte hydrogéologique de la région Hauts-de-France et les tendances observées pour la Seine Maritime qui joue un rôle de sentinelle par rapport à la région, les experts de l'Anses ont recommandé de maintenir l'analyse des métaux et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et d'analyser les composés organiques volatils (COV).

Concernant les fréquences d'échantillonnage, en fonction de la vulnérabilité des captages, les experts recommandent d'appliquer le plan de surveillance jusqu'à septembre 2020, pour couvrir une année hydrologique et surveiller ainsi un cycle annuel complet de recharge des nappes.

De manière plus générale, l'Anses recommande d'intégrer dans la surveillance environnementale et sanitaire une part d'analyses non ciblées de contaminants dans les différents milieux (eaux, air, sols), au-delà de l'eau destinée à la consommation humaine, afin de servir de point de comparaison dans un contexte post-accidentel. ●